

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW 77062

Objet

S.A.I.E.M. de la Ville
de ROYAN
Représentation de la
Commune

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers
en exercice

27

Nombre de présents

25

Nombre de votants

27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le vingt sept juin à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL,
Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

M. Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 6 avril 1977, le Conseil Municipal a élu
les six délégués municipaux devant faire partie du Conseil
d'Administration de la S.A.I.E.M., dont Monsieur FABER.

Par lettre du 20 mai 1977, la S.C.I.C. à BORDEAUX a été informée
que M. FABER acceptait d'être le représentant permanent de la Ville
aux Assemblées Générales de la S.A.I.E.M. et pourrait assurer la
présidence de cette société, si le Conseil Municipal en décidait
ainsi.

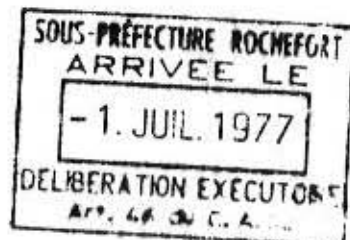
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles R 381-9 à R 381-12 du Code des Communes,

Vu la lettre en date du 1er juin 1977 de M. le Chef de la
Division Administrative et Financière de la S.C.I.C. à BORDEAUX,

Vu la candidature de M. FABER, délégué au Conseil d'Administration
de la S.A.I.E.M.,

DECIDE :



- de nommer M. FABER comme représentant permanent de la Ville aux assemblées générales de la S.A.I.E.M.
- d'autoriser M. FABER à accepter la présidence de la S.A.I.E.M.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Handwritten signature]

